

**Traduction non officielle
de l'original allemand**

Wenger Plattner
Seestrasse 39 | B.P.
CH-8700 Küsnacht-Zurich

T +41 43 222 38 00
F +41 43 222 38 01

Aux créanciers de SAirGroup AG
en liquidation concordataire

www.wenger-plattner.ch

Karl Wüthrich, lic. iur.
Rechtsanwalt | Avocat
swissair@wenger-plattner.ch
Inscrit au registre des avocats

Küsnacht, Décembre 2020

B5003446.docx/ WuK

SAirGroup AG en liquidation concordataire ; Circulaire n° 34

Mesdames, Messieurs

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, de l'état de la procédure de liquidation de SAirGroup et de la suite des événements prévue :

I. APUREMENT DE L'ETAT DE COLLOCATION

Les créances de 2 060 343 CHF annoncées en 1^{ère} classe par Georges Schorderet, ancien CFO du groupe Swissair, étaient encore différées fin 2019. Un examen détaillé de ces créances a révélé d'une part que 1 920 358,90 CHF étaient démontrés en termes de montant. D'autre part, SAirGroup avait des objections liées au traitement privilégié des créances, à la contestabilité de la base de l'indemnité de départ de 1 650 000 CHF et à la compensation avec des demandes reconventionnelles découlant de prétentions en responsabilité. Au printemps 2020, des négociations ont eu lieu avec Georges Schorderet respectivement son représentant légal concernant le règlement de ses créances. Ces négociations se sont conclues par un accord. Georges Schorderet réduit ses créances à 500 000 CHF. SAirGroup reconnaît ce montant comme une créance privilégiée en 1^{ère} classe.

Ce règlement a permis de tenir compte de manière adéquate des chances et risques de SAirGroup. La commission des créanciers a approuvé ce règlement. Il a été exécuté entre-temps.

II. INVOCATION DE PRETENTIONS EN RESPONSABILITE

Les organes de liquidation ont réexaminé les créances à l'encontre des organes qui n'ont pas encore été réglées par jugement ou par règlement. Ils sont arrivés à la conclusion que les chances de faire valoir d'autres revendications avec succès sont très faibles.

Lors de négociations, les personnes potentiellement responsables se sont montrées disposées à régler des prétentions éventuelles en payant un montant modeste. Ensemble avec SAirLines AG en liquidation concordataire (ci-après dénommée « SAirLines »), Swissair Schweizerische Luftverkehr-Aktiengesellschaft en liquidation concordataire (ci-après dénommée « Swissair ») et Flightlease AG en liquidation concordataire (ci-après dénommée « Flightlease »), il a été possible de parvenir à un accord avec 29 anciens organes avec effet pour tous les responsables possibles, dont les points essentiels sont les suivants :

- Sans reconnaissance d'une obligation légale et sans préjudice, les anciens organes versent conjointement un montant de 2 750 000 CHF aux sociétés en liquidation concordataire.
- Les sociétés en liquidation concordataire renoncent à faire valoir d'autres revendications.

Les commissions des créanciers des sociétés en liquidation concordataire ont approuvé ce règlement. Il entrera en vigueur si aucun créancier n'introduit avec succès un recours contre ce règlement.

Le montant de 2 750 000 CHF est réparti entre les sociétés en liquidation concordataire comme suit :

SAirGroup : 1 600 000 CHF

SAirLines : 150 000 CHF

Swissair : 500 000 CHF

Flightlease : 500 000 CHF

Cette répartition tient principalement compte du fait que SAirGroup a pris en charge une grande partie des coûts liés à l'examen des créances à l'encontre des organes, en particulier les coûts du rapport d'enquête d'Ernst & Young AG.

III. COMMISSION DES CREANCIERS

En application de la clause 6 du concordat, la commission des créanciers a élu Madlaina Gammeter Wiesli, avocate à Zurich, à la commission des créanciers en remplacement de Dr Michael Werder, démissionnaire. La commission des créanciers est donc de nouveau composée de sept membres, comme prévu dans le concordat.

IV. SUITE PREVUE DE LA PROCEDURE

L'accord concernant la dissolution des circuits de dividendes (voir circulaire n° 33 de mai 2020, point IV.2.) est entré en vigueur entre-temps. Cela a créé les conditions permettant à SAirGroup de recouvrer ses créances à l'encontre des anciennes sociétés du groupe Swissair. Toutefois, l'exécution de l'accord nécessitera encore un certain temps. Je m'attends à ce que les dividendes finaux des différentes procédures de faillite et de liquidation soient perçus par SAirGroup d'ici jusqu'au milieu de l'année 2021.

Les négociations avec SAirLines et Swissair concernant la répartition de produits de la vente de la participation dans Airline Financial Support Services (India) Private Ltd. et de la liquidation de Swissair International Finance II Limited, Guernesey, ont pu être achevées. Les accords conclus doivent encore être approuvés par les commissions des créanciers. Je vous informerai à ce sujet dans la prochaine circulaire.

Les créanciers seront informés au printemps 2021 du déroulement de la liquidation de l'année en cours.

Avec mes salutations les meilleures

SAirGroup AG en liquidation concordataire

Le Liquidateur :

Karl Wüthrich

www.liquidator-swissair.ch

**Hotline SAirGroup AG
en liquidation concordataire**

Deutsch: +41-43-222-38-30

Français: +41-43-222-38-40

English: +41-43-222-38-50